

Période de confinement – Consommation culturelle

Paris, le jeudi 30 avril 2020

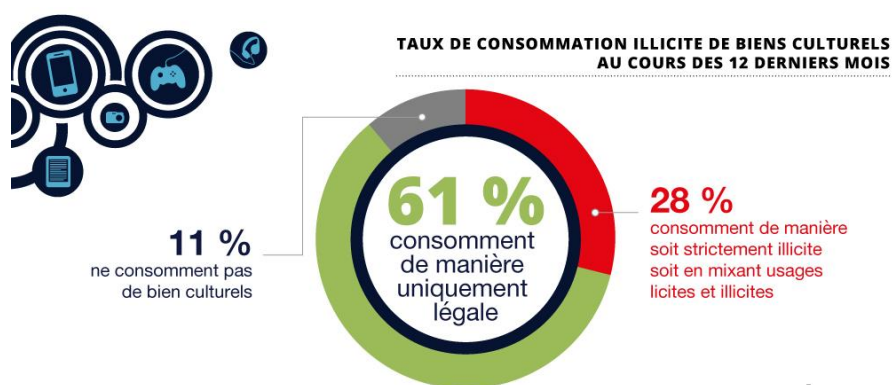
Selon un sondage Hadopi, 28 % des internautes français consomment désormais un ou plusieurs biens culturels de façon illicite, contre 21 % au début de la période de confinement (+7 points en quinze jours)

Initié par l'Hadopi au titre de sa mission d'observation des usages sur internet, le baromètre sur *Les pratiques culturelles à domicile en période de confinement** révèle que 28 % des internautes français déclarent consommer un ou plusieurs biens culturels de manière illicite, contre 21 % au début du confinement (26 % en 2019 selon le Baromètre Hadopi de la consommation 2019), soit une hausse de 7 points en quinze jours.

Si la consommation illicite des biens culturels a ainsi progressé en période de confinement, 33 % des consommateurs illicites affirment cependant avoir concomitamment, dans cette même période, augmenté leur consommation légale d'un ou de plusieurs biens culturels par rapport à l'avant confinement.

Par ailleurs, 61 % des internautes français indiquent consommer uniquement de façon légale des biens culturels sur Internet, soit une baisse de 3 points par rapport à la période de début de confinement. Ce taux reste toutefois toujours plus élevé qu'en 2019 (56 % - Baromètre Hadopi de la consommation 2019).

Après quatre semaines de confinement, la consommation en ligne des biens culturels est toujours en hausse avec 89 % des internautes français qui consomment des biens culturels (contre 84 % après deux semaines de confinement et 81 % en 2019). Cette forte consommation de biens culturels en période de confinement et la hausse du piratage constatée après quatre semaines de confinement semblent manifester une plus grande mixité des pratiques.



Base : un panel représentatif de 1 051 répondants.
Etude réalisée via l'omnibus de l'IFOP les 8 et 9 avril 2020.

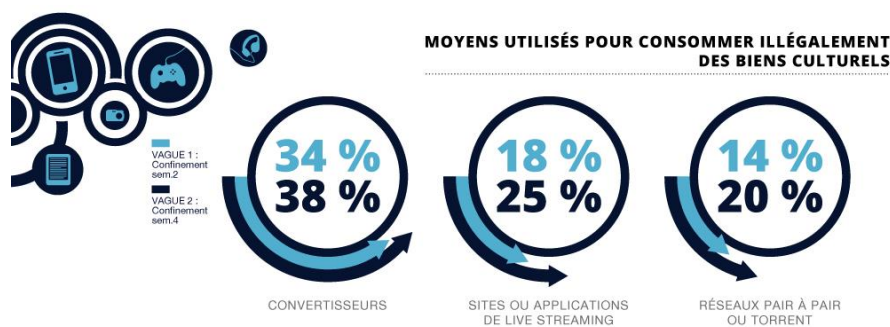
Hadopi

36 % des consommateurs de films disent, au bout de quatre semaines de confinement, en visionner de manière illicite alors que ce taux n'était que de 28 % lors de la première vague de sondage réalisée après deux semaines de confinement. Le taux de

consommation illicite de films s'établit à un niveau plus élevé que celui mesuré en mai 2019 (36 % - Baromètre Hadopi de la consommation 2019).

Néanmoins, 23 % des consommateurs de films déclarent aussi en consommer plus de façon légale, contre 22 % après deux semaines de confinement. 23 % des consommateurs de séries déclarent en consommer plus de manière légale, contre 28 % lors de la première vague. La consommation légale de musique/clip vidéo reste quasiment stable à 20 %, contre 21 % en début de confinement. **58 % des internautes indiquent n'avoir pas changé leur mode de consommation concernant les six biens culturels étudiés** - musique, films, séries, jeux vidéo, livres et presse en ligne - et 9 % déclarent avoir augmenté leur consommation illicite d'un ou de plusieurs biens culturels.

Les sites de streaming apparaissent comme le moyen privilégié pour accéder de façon illicite aux œuvres culturelles en ligne : ils sont utilisés par 46 % des internautes ayant des pratiques de consommation illicite d'un ou de plusieurs biens culturels. 38 % de ces consommateurs illicites ont recours à des convertisseurs, 25 % à des sites de téléchargement direct (direct download), 20 % à des réseaux pair à pair (peer to peer).



Augmentation d'utilisation de certains moyens illicites

Base déclarative de consommateurs illicites.
Étude réalisée via l'omnibus de l'IFOP - vague 1 : les 26 et 27 mars 2020 - vague 2 : les 8 et 9 avril 2020.

Hadopi

Accéder à l'étude complète

*Note méthodologique

- Étude quantitative en ligne de type omnibus réalisée pour l'Hadopi par l'Ifop, les 8 et 9 avril 2020, auprès d'un échantillon national de 1051 individus, représentatif (selon la méthode des quotas) des internautes français de 15 ans et plus.

Pour mémoire

- Réalisation de la 2^e vague les 8 et 9 avril 2020
- Réalisation de la 1^{ère} vague les 26 et 27 mars 2020
- Début du confinement le mardi 16 mars 2020.

A propos de l'Hadopi

Depuis 2009, l'Hadopi agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur Internet. Elle lutte contre le piratage en ligne de l'ensemble des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, du livre numérique ou du jeu vidéo. Chaque jour, l'Hadopi accompagne les internautes vers des usages culturels responsables et respectueux du droit d'auteur.

Contact presse

Caroline Cesbron
06 22 17 34 46 / 07 63 72 48 93
caroline.cesbron@hadopi.fr